Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200085876-20260703-DEL2026_07_101-DE

DEPARTEMENT ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT RENNES
COMMUNE DE MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le deux juillet deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE s'est réuni à la salle de conseil de la mairie de Montauban-de-Bretagne, sous la présidence de Madame QUINTIN, Maire, en séance ordinaire, après avoir été convoqué, conformément à l'article L.2121-10 et l'article L .2121-12, du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents** (P) :* ***32

Procurations** (PC) :* ***1 Madame Elodie LOUVEL à Madame Chloé GONTIER

Absents** (A) :* ***0

Excusées** (EX) :* ***0

Votants : ***33***

***Secrétaire de séance** : Monsieur Lilian DAVID est nommé secrétaire de séance ;*

Service administratif : Mesdames SCHWEITZER Christelle (Directrice Générale des Services) et LOUESSARD Marie-Andrée (service Instances-Assemblées).

BODIN Olivier	P	LE BIAVAN Roland	P	PERTUISEL Marion	P
BOUGERIE Vincent	P	LE CAIN Thomas	P	PINON Audrey	P
COLIN Sarah	P	LE GOFF Xavier	P	POUPELIN Marie-Anne	P
COMMEUREUC Valérie	P	LE SOMMER Thierry	P	QUINIOU Nathalie	P
DAVID Lilian	P	LECOMTE Karine	P	QUINTIN Jenny	P
DUPONCEL Franck	P	LEFRANC Julie	P	RENARD Annette	P
GENET Béatrice	P	LEMAIRE Vanessa	P	RENVAZE Pascal	P
GONTIER Chloé	P	LOUVEL Elodie	PC	ROUYER Gaël	P
GUINET Sandrine	P	MAUDET Yves	P	RUELLEU Florent	P
HERBRETEAU Christophe	P	PALARIC Vincent	P	SAUTJEAU Adrien	P
HERY Daniel	P	PATTIER Marie-Amélie	P	UDIN Loïc	P

Vérification du quorum

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200085876-20260703-DEL2026_07_101-DE

INSTANCES ET VIE POLITIQUE

2026_07_101 _ INTERCOMMUNALITE _ Avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage SDAHGV [5.7]
Rapporteur : Lilian DAVID
Annexe :

VU la loi °2000-614 du 5 juillet 2000, indiquant que les communes de plus de 5 000 habitants figurent obligatoirement dans le schéma départemental d'accueil de d'habitat des gens du voyage, et dans son article 1-III que le schéma est adopté après avis de l'organe délibérant des communes et des EPCI,
VU la proposition du SDAHGV 2026 -2032 consultable sur le site agv35.fr,
VU la délibération n° 2026-090-JeM du 9 juin 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a émis des avis favorables au SDAHGV 2026-2032,

CONSIDERANT qu'il existe sur le territoire communal et communautaire une aire d'accueil des gens du voyage, répondant ainsi aux obligations du SDAHDV 2020-2025,
CONSIDERANT la volonté de la commune d'accueillir dans les meilleures conditions les gens du voyage,
CONSIDERANT que le SDAHGV propose la création de 2 terrains familiaux locatifs dans la période 2026-2032 sur le territoire de la Communauté de Communes,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Lilian DAVID, Adjoint au Maire en charge des solidarités,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Article 1 : DEMANDE à ce que la prospective foncière pour les terrains familiaux locatifs porte sur l'ensemble des communes de l'EPCI et non sur le seul territoire de la commune de Montauban-de-Bretagne,
Article 2 : DONNE UN AVIS POSITIF au Schéma Département d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2026-2032 dès lors qu'il intègre la recherche foncière prévue à l'article 1,
Article 3 : DIT que cet avis sera envoyé avant le 31 juillet 2026 au Conseil Départemental pour consignation,
Article 4 : CHARGE Madame le Maire ou son représentant de donner suite à cet avis.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la MAJORITE**

POUR :	**29**	
CONTRE :	**0**	
ABSTENTION :	**4**	[N QUINIOU, A RENARD, G ROUYER, L UDIN]

Le Maire
Jenny QUINTIN

Le secrétaire de séance
Lilian DAVID